

PUBLIÉ LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE
ANNONCES

1ère Insertion, la ligne, 10c
Insertions subséquentes, 5c
Adresses d'affaires, \$ par an
Adresses de lettres, 5c
Ferd. Robidoux,
Éditeur-Propriétaire

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Shédiac, N. B., Mardi 12 Avril 1892

VOL. XXV.—No. 81

PUBLIÉ LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE
ABONNEMENT

Un an.....\$1.50
Six mois.....\$0.75

EN CASH
Un an.....\$1.50
Six mois.....\$0.75

PAYABLE D'AVANCE

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER,
SHÉDIAC, N. B.

18 avril 1877.

Dr L. J. BELLIVAU,
SHÉDIAC, N. B.

Bureau au premier étage de la Freemason's
Hall.
Résidence—Hôtel Weidon, où on le trouve
la nuit.

FRED. J. WHITE, M. D., C. M. McGill,
L. R. C. P., London.

Bureau de feu le Dr. Harrison. Rési-
dence chez R. W. Abercromby (en face
du bureau.)
SHÉDIAC, N. B.

24 oct. 88.

Dr ED. T. CAUDET,
BUREAU EN FACE DU COLLÈGE ST-JOSEPH.

MEMRAMCOOK.
Ayant reçu les instruments nécessaires pour
les opérations des différents malades de l'œil,
le Dr Gaudet s'occupe de cette branche d'une
manière toute spéciale.—10 déc. 79.

Dr A. A. LEBLANC,
MÉDECIN-CHIRURGIEN.

ARICHA, — CAP-BRETON

Consultation à toute heure du jour et de la
nuit.

Dr E. H. LEGER,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN.

BOUCTOUCHE, N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la
nuit. Je serai à l'hôtel Bourque, Post de Co-
cagne, tous les jeudis, pour consultations.

Dr THOS. J. BOURQUE
(Ancien Bureau du Dr. Landry)

RICHIBOUCTOU, — N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la
nuit.—20 mai 89

A. D. RICHARD, L.L.B.,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,

DORCHESTER, — N. B.

Attention spéciale donnée à la collection des
dépens dans toutes les parties du Canada et des
États-Unis.

POIRIER & McCULLY,
AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS.

Bureaux: — MONCTON et SHÉDIAC.

Hon. PASCAL POIRIER, F. A. McCULLY,
Sénateur, B. A. L. L. B.

W. A. RUSSELL,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,

COLLECTEUR, ETC.

SHÉDIAC, N. B.

On collecte les comptes avec expédition et on
travaille avec ponctualité toute affaire confiée.
27 mars 1882.

EDOUARD GIRONDEAU,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,

MONCTON, N. B.

Bloo-Record (en haut) vis-à-vis le bureau de
poste, Main Street.

Attention spéciale donnée à la collection des
dépens dans toutes les parties du Canada et des
États-Unis.

Hanington & Teed,
PROCEUREURS-AVOCATS,

SOLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,

DORCHESTER, N. B.

Hon. DANIEL L. HANINGTON, Q. C.,
MAGISTRAT, C. T. S.

ARTH. N. CHARTERS,
AVOCAT,

BROWN'S BLOCK, — MAIN ST.,

MONCTON, N. B.

Emprunts négociés et comptes collectés.
1 sept. 89.

Francis L. Theal,
Fournisseur et marchand de

Arbres fruitiers & d'ornement,

Plantas, Arbustes, &c.

SUSSEX, N. B.

Ces arbres et plantes étant élevés dans notre
climat, conviennent mieux à nos cultivateurs
que les arbres importés. Ceux qui ne prennent
pas ou meurent la première année sont rem-
placés gratis. Toutes les commandes sont rem-
plies avec ponctualité.—18 sept 89—la

JACOB H. HEBERT,
SHÉDIAC, N. B.

FRED. G. GALLANT,
GRANDE DIGUE.

Encadrements de toutes les tailles de West
morland et de Kent.
Ils se chargent de faire tout encastrer à la satis-
faction des patrons. On peut leur écrire et ils
se chargeront de faire les commandes nécessaires.

Abonnez-vous sans délai au
Moniteur Acadicien.

ADRESSES D'AFFAIRES

UNION HOTEL,
O. S. LÉGER, PROPRIÉTAIRE.

Main Street, Moncton, N. B.
Accommodation de première classe pour les
voyageurs. Bonne cuisine. Prix modérés.

Z. M. LEGER,
HORLOGER ET BIJOUTIER.

Bloc Victoria, Grand'Rue, MONCTON.
Fourniture variée et complète de Montres,
Horloges, Pendules, Bijouteries, etc. Spé-
cialité de lunettes. Réparations exécutées
avec soin et ponctualité.
Le tout à bas prix. Une visite respectueuse-
ment sollicitée.

Agence d'Assurance Generale
Compagnies d'Assurance contre les Acci-
dents, sur la Vie et contre le Feu
représentées

Bureau: Bloc Robinson, Main St., Moncton.

Propriétés de Fermes assurées
à bas prix.

J. McC. Snow, Agent.

Compagnie d'Assurance Maritime sur la
Vie, l'Ontario.

Dépôt au gouvernement fédéral
\$100,000

Année	Revenu	Actifs	Assurance
1879	\$ 9,988 50	\$ 3,218 00	\$ 81,800 00
1880	10,804 49	12,248 00	87,250 00
1881	30,218 66	35,721 00	86,500 00
1882	36,784 30	81,106 00	1,834,106 00
1883	38,163 63	145,619 00	1,858,311 00
1884	32,326 85	227,424 00	3,051,885 00
1885	163,870 23	427,429 00	5,419,470 00
1886	250,959 68	652,661 00	7,716,901 00
1887	313,000 00	809,489 75	9,408,343 00
1888	393,075 04	1,813,858 23	12,941,914 00
1889	448,900 60	1,488,167 00	13,127,400 00
1890	459,858 30	1,711,686 08	15,510,900 00

Ed. Girouard, Agent.
Belle Ile, Moncton, N. B.

FACTERIE DE CHAUSSURES
DE SACKVILLE.

Après que j'ai adopté le système de marquer
mon nom sur toutes mes chaussures, je n'ai
plus eu à me plaindre de la collection des
dépens. A ceux qui ont besoin de Chaussures,
je dirai: Essayez les miennes, et assurez-vous
qu'elles vous conviennent. Elles sont de
mon nom et au même magasin.

ABNER SMITH.

A. M. LEGER,
HORLOGER ET BIJOUTIER.

SHÉDIAC, N. B.

Boutons, loquets, bracelets,
épinglettes, pendants d'o-
reries, Lunettes, &c.

Charles A. Dickie,
(Successeur de DICKIE FRERES)

MARCHAND GENERAL DE

Perronniers y compris fournitures de voi-
tures, Fer en barbe, Acier, Farine,
Moulin, Son, Groceries, Faience,
Verreries, et Nouveautés de tout genre, &c

Grand'Rue, — Shédiac.

Avis de Dissolution.

La société existant entre les soussignés sous
le nom de Dickie Frères vient d'être dissoute
de consentement mutuel. CLAYTON K. DIC-
KIE se retire de la société, et à l'avenir les af-
faires seront traitées par CHARLES A. DICKIE
sous son nom et au même magasin.

Nous saisissons cette occasion de remercier
nos pratiques du patronage libéral que nous
vous avons reçu par le passé et nous sollicitons la
même faveur pour notre successeur. Toutes
les personnes endettées à la ci-devant société
sont priées de payer sans retard. Les livres
seront rendus pendant trois mois au bureau de
Charles A. Dickie.

CHARLES A. DICKIE,
CLAYTON K. DICKIE.

Shédiac, 1er mars 1892.—Smp

Regardez!

Je viens d'acheter la boutique de Photogra-
phie de M. Cornes, et j'ai maintenant en
mon possession des portraits en Photographie
et Tintype à la dernière mode; les prix sont
modérés. J'invite tous de me donner une vi-
sité dans mon nouvel établissement.

Je viens de recevoir aussi un assortiment de
moules pour images, etc. Tout ouvrage est
garanti à mes pratiques.

John P. Leger,
Artiste et Barbier.

Vis-à-vis la Gare,
BOUCTOUCHE, — KENT, N. B.

Regardez!

Je viens d'acheter la boutique de Photogra-
phie de M. Cornes, et j'ai maintenant en
mon possession des portraits en Photographie
et Tintype à la dernière mode; les prix sont
modérés. J'invite tous de me donner une vi-
sité dans mon nouvel établissement.

Je viens de recevoir aussi un assortiment de
moules pour images, etc. Tout ouvrage est
garanti à mes pratiques.

John P. Leger,
Artiste et Barbier.

Vis-à-vis la Gare,
BOUCTOUCHE, — KENT, N. B.

Je ne savais pas qu'il était Chargé.

Pour être admis comme exécutif d'un
groupe stupide; mais que peut-on dire
d'un père ou d'une mère qui voit
leur enfant languir tous les jours et ne
s'aperçoit pas qu'il a besoin d'un
tonique et d'une médecine pour lui
purifier le sang? De nos jours tous les
ménages intelligents se servent de la
Salsepareille d'Ayer, qui est agréable
au goût, et pour purifier le sang, la mé-
decine la plus pénétrante et la plus effec-
tive qui ait jamais été découverte.

Nathan S. Cleveland, 27 E. Canton
St., Boston, écrit: "Ma fille, main-
tenant âgée de 21 ans, était en parfaite
santé quand il y a un an, elle commença
à se plaindre de fatigue, de maux de tête,
de faiblesse, d'insomnies, d'indigestion,
et de perte de l'appétit. Je conclus
que tous ses maux avaient leur
origine dans un sang impur et je la
décidai à prendre de la Salsepareille
d'Ayer. Cette médecine remit bientôt
en bon ordre les organes du sang, et
peu à peu la ramena à sa santé d'autre-
fois. Je trouve la Salsepareille d'Ayer
la remède le plus efficace pour la débilité
provenant de la saison du printemps."

J. Castlight, "Brooklyn Power Co.,
Brooklyn, N. Y., dit: "Comme Médecin
de Printemps, je trouve un magni-
fique remède aux maladies de l'en-
fance dans la Salsepareille d'Ayer,
avec aussi quelques doses des Pilules
d'Ayer, pour leur usage, je ne suis
plus disposé et plus fort pour passer l'été."

Ayer's Sarsaparilla.
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell,
Mass., États-Unis. Prix \$1, six flacons, \$5.
Valeur \$5 le flacon.

AVERTISSEMENT

CHAQUE PALETTE DU

Myrtle Navy!

EST MARQUÉE

T. & B.

En Lettres Bronzees.

Nul Autre N'est Pur

LE VIENS DE RECEVOIR

UNE GRANDE QUANTITÉ DE
Burdock Blood Bitters,
Warner's Safe Cure,
Paine's Celery Compound
Dr. Foyler's Ext. Wild Strawberry,
Freeman's Worm Powders,
Seigel's Pills, Castoria, &c.
EN VENTE CHEZ
W. B. DEACON, Droguiste.
Shédiac, 8 août 1892.

VENTE A

GRAND SACRIFICE!

A moins qu'au prix

coutant.

Le soussigné, étant sur le point de se retirer
des affaires, vendra au prix coûtant, et dans
bien des cas à meilleur marché que le prix
coûtant, à partir de lundi, 22 juin courant, son
assortiment de marchandises sèches, épicerie
&c. &c. Envoies les miennes, et assurez-vous
qu'elles vous conviennent. Elles sont de
mon nom et au même magasin.

Conditions, argent comptant.
Venez voir et examinez, et vous achèterez à
meilleur marché que le grand marchand de
vous pouvez avoir besoin en fait de marchan-
disées sèches et groceries.

Edouard Sonier.
Collège Bridge, 17 juin 1891.—sc

J. C. VAUTOUR,
MARCHAND DE NOUVEAUTÉS

GROCERIES, PROVISIONS

FERRONNERIES, ETC.

RICHIBOUCTOU, N. B.

Assortiment toujours au complet. Importe-
ment quotidien. Vend à grand marché.
Fournitures servies avec ponctualité et ex-
cellence. Le public acheteur trouvera, non pro-
fit à son examen les marchandises et s'adresser
des prix.

CHAUSSURES!

Je viens d'acheter des manufactures de
Québec, un stock de banquette de \$9,000, le
quel en position de donner des avantages que
je n'ai jamais été offert à Moncton.

Voici les prix de quelques-uns des articles:
Examinez-les, amis!

Brogues pour hommes.....50cts
Bals pour hommes.....75cts
Bals pour femmes.....75cts

Et toutes mes autres espèces de Chaussures
sont à l'avenant.

Faites-moi l'honneur et à vous-même la jus-
tice de venir voir. Vous aurez des bargains
que vous n'en avez jamais eu.

J'ai acheté cet immense stock à des prix
ridiculement bas, et les chaussures ont été
manufacturées pour cette année.

Et par manière de remerciement pour le
public qui m'honore de son patronage je me
proposais de faire profiter mes pratiques du bas
prix.

JOS. J. BOURGEOIS,
239 MAIN STREET, — MONCTON.
Première porte à l'est du marché.

AUX INDES ORIENTALES.

NOTES DE VOYAGE D'UN MISSIONNAIRE
ACADIEN

PAR LE R. P. ANDRE T. BOURQUE

DU CANADA AU BENGALÉ

(Correspondance particulière du Moniteur
Acadien)

(Voir numéros des 25 et 29 mars et du 5 avril.)

(SUITE.)

Nous fumes reçus à bras ouverts et
on ne peut plus cordialement par ces
bons Pères Jésuites. Leur hospitali-
té est proverbiale dans le pays, et
nous n'oublions jamais la bonté et
tous les soins qu'ils eurent à notre
égard pendant les quelques jours que
nous passâmes sous leur toit hospi-
talier, et cela tant de la part de leur
archevêque que de tous ces bons
pères. Ceci nous dédommagerait un
peu de tout ce que nous avions quit-
té au delà des mers—nous trouvions
ici d'autres amis, d'autres frères, nous
n'étions pas seuls sur cette terre
étrangère. Tous ces pères parlent le
français; pour la plupart c'est leur
langue maternelle, et ils sont très
familiers avec l'anglais. Le 16 jan-
vier 1890, quelques Jésuites belges
ouvraient à Calcutta un collège qu'ils
consacraient à saint François-Xavier,
l'apôtre des Indes. Les succès du
début furent des plus encourageants;
les élèves se présentèrent en grand
nombre, et le programme des études
fut constitué d'après le système des
collèges d'Angleterre. Bientôt le
nombre toujours croissant des élèves
exigea des agrandissements succes-
sifs. En 1881 vingt-cinq professeurs
y donnaient à plus de cinq cents élè-
ves de toute race et de toute religion
un enseignement moyen supérieur
complet. Les élèves catholiques y
dominaient; ils y étaient au nombre
de plus de deux cents. Ce chiffre a
continué de s'accroître de jour en
jour et aujourd'hui plus de 800 élè-
ves suivent les cours de ce collège.

Le collège saint François-Xavier
se trouve au centre de la ville, en
plein quartier européen. Les agglomé-
rations de maisons hindoues qui
l'avoisinaient ont disparu depuis
longtemps pour faire place à un bel
étang public, gracieux et salubre.

De diverses nationalités et de di-
vers cultes, les enfants confiés aux
missionnaires sentent reposer sur
eux la même sollicitude affectueuse.
Une act on douce et prudente les sol-
licite tous à la vérité et au bien;
aussi plusieurs d'entre eux deman-
dent ils d'eux-mêmes à devenir chré-
tiens et catholiques.

La plupart des noms nous disaient
ces bons pères Jésuites, ont une phy-
sionomie anglaise; vous entendez
pourtant aussi des noms portugais,
français et arméniens, portés respec-
tivement par des peaux blanches,
noires, bronzees et brunes.

L'anglais est la langue commune;
les élèves français eux-mêmes le pa-
rent plus aisément que la langue de
leurs parents, et la plupart ne savent
de bengali et d'hindoustani que ce
qu'il en faut pour se faire compren-
dre des domestiques indiens.

Les costumes sont assez variés;
mais pour les Indiens, on peut dire
que le blanc, et surtout le calicot
blanc, fait tous les frais de leur gar-
de-robe, malgré quelques couleurs
sombres ou tendres qui apparaissent
ici et là.

C'est ici à Calcutta que Monsei-
gneur Louage vint nous rencontrer.
Ce bon évêque, notre futur guide et
supérieur spirituel, nous reçut on ne
peut plus cordialement, la rencontre
fut des plus aimables et des plus cha-
leureuses.

Sa Grandeur ne cherchait pas à
cacher sa joie en constatant l'arrivée
de ce nouveau renfort de mission-
naires que la Providence lui en-
voyait; vu les circonstances et les lieux,
c'était tout un nouveau régiment de
forces pour lui aider dans ses nom-
breuses missions. Nous pûmes cau-
ser avec notre bon évêque de la pa-
trie, des confrères, parents et amis
d'outre-mer.

Il ne m'appartient pas de faire ici
l'éloge de Monseigneur Louage.
Homme religieux d'un rare mérite,
l'excellent particulièrement dans l'ad-
ministration des affaires et au Cana-
da l'on sait à quoi s'en tenir sous ce
rapport.

Depuis son arrivée ici il travaille
comme dix hommes; aussi l'archevê-
que de Calcutta nous disait à ce su-
jet, faites attention à votre évêque,
il est sans cesse sur pied et partout,
n'étant pas encore acclimaté il se fe-
ra certainement mourir. Mais chose
assez remarquable, il paraît que le
climat lui est favorable, ou que le
Ciel le favorise tout particulièrement,
et cela pour le plus grand bien
des âmes, car sa santé un peu chan-
celante, au Canada comme en France,
semble s'améliorer considérablement
depuis qu'il est ici.

Les affaires du diocèse, sous son

habile administration, ont pris une
tournure des plus heureuses et le tout
marche on ne peut mieux.

J'ai eu occasion de visiter avec lui
quelques missions, nous étions tout
simplement à pied et sous un soleil
ardent, il supportait la fatigue et la
chaleur comme un jeune homme de
vingt-cinq ans; j'en étais tout sur-
pris et j'avais honte de ma lâcheté.

Après quelques jours de repos pas-
sés chez les bons pères Jésuites, le
moment de nous séparer était arri-
vé; nous, les quatre missionnaires,
voyageurs et amis, nous nous di-
cions adieu pour nous revoir quand
il plairait à la Divine Providence.

Monseigneur Louage qui se ren-
dait à Akyat, pour de là visiter ses
missions de la Birmanie, amena
avec lui un de nous qu'il plaçait à
Akyat, le curé actuel devant aller
plus loin à l'intérieur du pays afin
d'y travailler plus activement à la
conquête des âmes. Un autre prenait
le chemin de Chittagong, un troi-
sième allait rejoindre le Père Fourmonn
à Tournellia, et enfin votre humble
serviteur prenait la route de Dacca,
pour y rester jusqu'au retour de l'é-
vêque de sa visite pastorale.

(A CONTINUER.)

NOTES AGRICOLES.

Les cendres dans le verger.—On ne
peut mieux utilement employer les
cendres qui ont servi à la lessive,
qu'en les utilisant pour le verger;
car chaque année les pommiers ont
un sol une quantité plus consi-
dérable de potasse, que toute autre
essence de bois. On ramédie donc
à cet épuisement du sol, en réservant
les cendres pour le verger.

Les cendres de bois dur, contenant
plus de potasse, sont plus avantageu-
ses à employer.

Quelque soit l'engrais dont on se
sert pour le verger, il faut le répandre

Regardez !

Voyez !

Au Public Acheteur

Je vous invite respectueusement à venir inspecter mon assortiment de marchandises qui se compose de

- Draps de toute description,
- Etouffes à Robes,
- Meltons,
- Flanelle grise,
- Flanelle bleue,
- Corps et Caleçons,
- Chemises
- Guillaume,
- Toile à chemise,
- Grosse Toile,
- Coton oaté,
- Coton jaune,
- Coton blanc,
- Capots de Pelleterie,
- Capots de Drap,
- Vestons,
- Imperméables,
- Robes de Carriole,
- Couvertures,
- Comfortables,
- Etc., Etc.

Grande réduction spéciale sur toutes les marchandises d'ici au 1er janvier 1892.

Groceries au complet

et je les offre à des prix excessivement réduits pour argent comptant.

abac première qualité à 30cts la livre.

Mon assortiment de

CHAUSSURES

est immense et nous vendons des claques pour dames à 30cts la paire.

Je prendrai

1000 doz. de paires de Chaussons

tout laine en échange de marchandises. Je n'en veux pas d'autres que tout laine.

Venez voir, examiner, avant d'acheter ailleurs.

N'oubliez point la place,

O. M. Melanson

de Shelburne.

La motion de M. Flint est adoptée et à 10 h 40 la Chambre s'ajourne.

Séance du 5 avril.

Après la lecture et réception des pétitions, la Chambre s'est formée en comité sur le bill de l'honorable M. Tupper modifiant l'acte du pilotage.

Cet amendement exempte les vaisseaux jusqu'à 125 tonnes de l'obligation de se servir de pilote. Autrefois la limite était de 80 tonnes.

Le bill subira sa troisième lecture demain.

En comité des subsides, la Chambre a voté avant six heures la plus grande partie des crédits supplémentaires. Pour l'exécution de la loi de l'année dernière, le gouvernement demande un crédit de \$6,370; ce qui porte à \$20,000 les dépenses totales en rapport avec cette loi.

Le crédit de \$47,000 demandé pour les écoles du Nord, M. Davin et M. Devlin ont approuvé et défendu l'action du gouvernement au sujet de ce crédit et de ces écoles.

M. Devlin a parlé en français.

M. Charlton condamne sans réserve le crédit demandé. Il blâme le gouvernement de faire voter de l'argent pour les subsides des écoles (second). Il dit que ce système d'écoles ne peut que perpétuer les inimitiés entre les différentes races et religions qui existent en Canada.

Le crédit de \$47,000 demandé pour la pression des timbres du revenu de l'intérieur provoque une longue discussion.

MM. Somerville et M. McMullen veulent que le gouvernement demande des souscriptions pour cet ouvrage au moins neuf mois à l'avance.

L'honorable M. Costigan et sir John Thompson qui trois mois doivent suffire à un entrepreneur pour se mettre en position d'exécuter son contrat.

An sujet du crédit demandé pour l'entretien du bassin d'Esquimaux, l'honorable M. Oimet dit que l'an dernier, les recettes du bassin ont été de \$29,000. Cette année, elles atteignent probablement \$35,000. Le bassin est beaucoup plus utilisé que le gouvernement ne s'y attendait.

La Chambre suspend ensuite le vote des crédits supplémentaires en l'absence de l'honorable M. Foster et reprend le vote des crédits réguliers.

A 11 h. p. m. la Chambre s'ajourne.

Séance du 6 avril.

Les accusations de M. Edgar contre sir Adolphe Caron ont fait les frais de la séance de l'après-midi.

James D. Edgar, représentant le district électoral d'Ontario-Ouest, déclare de son siège en cette Chambre, qu'il est informé d'une manière certaine et qu'il peut prouver d'une manière suffisante que, depuis 1882 à 1891 inclusivement, la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean a reçu du gouvernement du Dominion, comme bonus des subsides s'élevant à plus d'un million de piastres qui furent votés par le Parlement sur la recommandation des ministres de la couronne.

Que le dit sir A. P. Caron était, durant la plus grande partie de la dite période, l'un des membres de la dite compagnie du chemin de fer, et qu'ainsi il a connu l'usage qui a été fait de ces subsides après qu'ils eurent été payés à la compagnie par le gouvernement.

Que durant la dite période et pendant que le dit chemin de fer était en construction, grâce à ces subsides, le dit sir A. P. Caron, d'une manière corrompue, a reçu de larges sommes d'argent prises sur les subsides et sur les garanties de ces subsides.

Que durant la dite période, la dite compagnie, à la demande et à la connaissance de sir A. P. Caron, d'une manière corrompue, a payé de temps à autre, à même les dites subsides et à même les garanties de ces subsides, de larges sommes d'argent pour aider le dit sir A. P. Caron et autres députés partisans du gouvernement dont le dit sir A. P. Caron faisait et fait encore partie, à se faire élire pour la Chambre des Communes, et qu'après tous ces paiements corrompus et de notoriété publique, d'autres subsides ont été payés à la dite compagnie par le gouvernement dont sir A. P. Caron était l'un des membres.

Que depuis le 6 octobre 1885, et durant la construction du dit chemin de fer de la Témiscouata par le moyen des dites subsides, le dit sir A. P. Caron, d'une manière corrompue, a reçu de larges sommes d'argent de personnes qui, de temps en temps, avaient le contrôle du dit chemin de fer de la Témiscouata et des dites subsides.

Qu'ainsi, depuis le 6 octobre 1885, les personnes, qui ont eu de temps à autre le contrôle du dit chemin de fer de la Témiscouata et des dites subsides, ont été payées à la demande et à la connaissance de sir A. P. Caron, d'une manière corrompue, de larges sommes d'argent, et qu'après tous ces paiements corrompus et de notoriété publique, d'autres subsides ont été payés à la dite compagnie par le gouvernement dont sir A. P. Caron faisait partie.

M. Edgar n'a pas prononcé de discours à l'appui de sa motion. Il a seulement dit qu'il avait songé d'abord à demander que l'affaire soit renvoyée devant le comité des privilèges et élections, mais qu'après réflexion il croyait qu'un comité spécial valait mieux.

Sir Adolphe Caron dit qu'il saisi la première occasion qui lui est offerte pour nier toutes et chacune des accusations contenues dans la motion de M. Edgar. Elles sont toutes fausses et sir Adolphe dit qu'il a reçu de la part des directeurs et officiers de ces compagnies de chemins de fer des lettres et télégrammes qui n'a pas sollicités et qui proviennent complètement de ces compagnies se lui ont jamais payé un sou.

Sir John Thompson dit que la Chambre doit aller avec beaucoup de prudence avant de se mettre à la place du pouvoir judiciaire comme le demande M. Edgar actuellement. La Chambre a, sans doute, le pouvoir de s'enquérir de la manière dont l'argent du trésor est dépensé par les employés publics ou par ceux auxquels elle le confie, mais ce cas actuel ne tombe pas dans cette catégorie. L'accusation d'abus de pouvoir en aucune façon que l'argent public a été mal approprié ou détourné de son objet. On allègue simplement que ces compagnies ont versé entre les mains de sir Adolphe Caron de l'argent que celui-ci aurait employé dans ses élections et dans celles de ses amis.

Sir John Thompson admet que si M. Edgar accusait sir Adolphe Caron de quelque faute qui le rendrait indigne d'occuper son siège en parlement, ce serait le devoir de la Chambre d'instaurer une enquête à ce sujet. Si M. Edgar portait une accusation

de ce genre, le gouvernement accorderait l'enquête immédiatement. Mais la faute dont on l'accuse n'est pas commise, d'après l'acte d'accusation, non pas pendant le mandat qu'il cherchait à la détenir, durant les élections de 1887 et 1891.

M. Laurier ne partage pas l'opinion de sir John Thompson. Le discours qui vient d'être prononcé par sir John Thompson diffère énormément de ceux qu'il prononçait sur les busings pendant la campagne lorsqu'il déclarait avec emphase que le gouvernement accorderait toutes les enquêtes qui lui seraient demandées. Il ne craignait rien alors, mais aujourd'hui il se retranche derrière des points de loi et des objections tirées par les cheveux. Il n'y a aucun doute que la Chambre a le pouvoir d'expulser de son siège un député coupable dans sa conduite privée. Il y a de précédents à cet effet en Angleterre et l'on serait sans force contre un député coupable d'une faute publique? Sir Adolphe Caron est accusé d'avoir reçu de l'argent pour corrompre l'électorat, c'est une faute publique. M. Laurier dit que sir John Thompson trouve qu'il n'y a pas eu de tort commise. Chaque sou des subsides votés aux compagnies de chemins de fer, devrait être appliqué à la construction des chemins, et c'est l'usage qui a été fait. Il ne faut pas une partie pour corrompre l'électorat, mais sir John Thompson dit qu'il n'y a pas de mal à cela.

L'honorable M. Tupper dit que le langage auquel se livre le gouvernement, pas celui d'un juge qui se prépare à décider sans passion une cause qui lui est soumise. Si le gouvernement accordait la demande de M. Edgar, sir Adolphe aurait pour juge des contestations d'élection. Il prétend, contrairement à sir Thompson, que le parlement est toujours en existence, même après une dissolution, tant que le mandat parlementaire n'a pas été élu, et que sir Adolphe Caron n'a jamais cessé d'être membre du parlement. Ce serait un principe commode que celui qui administrerait qu'un ministre peut accepter \$100,000 des compagnies de chemins de fer pour faire des élections. Il est permis d'accepter \$10,000, rien n'empêche d'accepter un million. Le refus du gouvernement d'accorder l'enquête est un signe de culpabilité et montre que l'on veut cacher quelque chose.

L'hon. M. Mills dit que cette question n'est pas du ressort des cours de justice auxquel les la Chambre n'a confié que l'examen des contestations d'élection. Il prétend, contrairement à sir Thompson, que le parlement est toujours en existence, même après une dissolution, tant que le mandat parlementaire n'a pas été élu, et que sir Adolphe Caron n'a jamais cessé d'être membre du parlement. Ce serait un principe commode que celui qui administrerait qu'un ministre peut accepter \$100,000 des compagnies de chemins de fer pour faire des élections. Il est permis d'accepter \$10,000, rien n'empêche d'accepter un million. Le refus du gouvernement d'accorder l'enquête est un signe de culpabilité et montre que l'on veut cacher quelque chose.

A la séance du soir, la Chambre a discuté le bill Charlton pour la meilleure observance du dimanche. Le bill subit sa deuxième lecture.

Le bill de M. Amyot pour obliger tout électeur à se rendre au poll est en une deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. M. Bowell propose ensuite que la Chambre concorde dans le rapport du comité des subsides concernant les estimations supplémentaires.

An crédit pour payer les salaires employés suspendus dans le département de l'intérieur, M. Laurier s'oppose et demande la vote de la Chambre. Le crédit est voté par 86 contre 61.

A 11 h 15 la Chambre s'ajourne.

Séance du 7 avril.

A commencement de la séance, sir John Thompson a donné un discours d'ouverture de Pâques s'étendant jusqu'à mercredi soir, jusqu'à mardi suivant.

Le bill de M. Tupper modifiant l'acte du pilotage subit la troisième lecture.

L'acte concernant l'aide donnée par les sauveteurs des Etats-Unis dans les eaux canadiennes. Ce bill subit sa deuxième lecture.

Le motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides est déposée par l'Orateur.

L'hon. M. Mills se lève et dit qu'il désire demander à la Chambre de déclarer que le mandat de la Chambre pour que les traités commerciaux du Canada soient négociés par des personnes responsables au gouvernement canadien.

L'on a jusqu'à présent répondu à cette proposition en disant que si le Canada venait à cette mesure, il lui faudrait choisir le lien colonial et l'indépendance du Canada. Mais ce résultat n'est pas nécessaire. Etudiant ensuite la position particulière du Canada et les événements des dernières années, M. Mills dit que les potentiels anglais ne sont pas aussi capables de juger de ce qui convient aux besoins du Canada que les Canadiens eux-mêmes.

Il est tellement le cas, que lorsqu'il est agi de tendre la corde de Washington, le plénipotentiaire anglais ne suffit pas; il a fallu y adjoindre sir Charles Tupper et une délégation du gouvernement canadien. Les négociations entre les Indes Occidentales et le Canada, sont une autre preuve que le Canada peut fort bien se passer de l'intervention de l'Angleterre dans la négociation de ses traités.

M. Mills termine son discours en proposant la motion suivante: Que l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu: Qu'il est expédient d'obtenir les pouvoirs nécessaires permettant à Sa Majesté la Reine, par son représentant le gouverneur-général, sur l'avis de ses ministres, de nommer un agent pour négocier nos traités commerciaux avec les autres colonies britanniques et les pays étrangers, mais toujours avec l'approbation parlementaire canadienne.

L'hon. M. Foster répond à M. Mills. Il l'accuse de ne pas avoir posé la question de front et d'avoir évité avec soin d'offrir des moyens pratiques de décider les objections que son projet soulève.

Examinant ensuite la question au mérite, l'honorable M. Foster dit que la proposition de M. Mills pour l'avis de sa motion d'être si l'Angleterre nous imposait ses vues dans la négociation de nos traités et si nous avions des sujets de plainte. Le temps est passé pour ne jamais revenir où l'Angleterre faisait les traités de ses colonies sans les consulter. Le Canada possède aujourd'hui toutes les attributions d'un pouvoir indépendant moins celle de signer des traités commerciaux sans le concours de l'Angleterre. Le jour où ce privilège nous sera accordé, on pourra dire que le dernier vestige de l'influence anglaise en Amérique aura disparu. La doctrine Monroe s'égnera en Canada comme aux Etats-Unis. Le Canada sera mur pour l'annexion avec les Etats-Unis dont Farrar et le "Globe" sont des partisans déguisés. M. Choquette, député de Montserrat, dit l'honorable M. Foster, si les journaux disent vrai, aurait déclaré l'annexion nécessaire et arrivant à grande pas. En face d'une tendance semblable de

bat, les hon. MM. Hill et Jones disent que le gouvernement se déchargeait par là sur les municipalités le soin de l'éducation de ces malheureux. L'hon. M. Emmerson dit que le gouvernement ne fait qu'appliquer aux sourds-muets les principes de la loi sociale.

L'hon. M. Richard dit que la question était de savoir si le gouvernement ou les comités doivent instruire les sourds-muets. Jusqu'ici c'est le gouvernement qui l'a fait. Est-il juste qu'on rejette sur les municipalités ce nouveau fardeau. A son avis c'est le gouvernement qui devrait se charger de ces frais.

La première clause est adoptée sur la division suivante:

Pour Messrs. Harrison, Emmerson, Ritchie, McManus, LeBlanc, Bellamy, Flewelling, Baird—8.

Contre—Richard, Barberie, Young, Jones, Woods, Hill—6.

L'hon. M. Emmerson soumet un bill imposant certaines taxes sur certaines compagnies ou sociétés incorporées, et en exécution des dispositions.

L'hon. M. Young dit que c'est le premier bill de taxes qui vienne devant le conseil depuis qu'il en fait partie. Il y a un déficit, c'est connu, mais on pourrait le combler en faisant des économies sans recourir à la taxe directe; on peut économiser \$4,144 en amalgamant les bureaux du solliciteur-général et de l'arpenteur-général, \$1,866 en Royal Gazette, \$2,514 dans les rapports des départements, \$1,250 sur les dépenses de route de l'exécution, \$4,000 en diminuant le nombre de députés, et \$16,000 par l'abolition du conseil et le recours aux sessions biennales. En tout \$30,000. Que cette chambre suggère ces réformes à l'exécution.

L'hon. M. Jones partage le même avis, ainsi que l'hon. M. Woods.

L'hon. M. Baird est en faveur du bill et donne ses raisons.

L'hon. M. Hill critique le bill et dit que le gouvernement pourrait opérer bien d'autres réformes encore que celles mentionnées par l'hon. M. Young.

L'hon. M. Emmerson répond aux attaques dirigées contre le bill et dit qu'il n'y a pas d'autre moyen de satisfaire les exigences du service public.

L'hon. M. Barberie se prononce contre le bill et dit que le gouvernement n'aurait pas été obligé de recourir à la taxe directe s'il avait prêté l'oreille aux conseils de réformateurs qui lui avait donné le conseil.

La première clause est adoptée sur la division suivante:

Pour Messrs. Harrison, Emmerson, Ritchie, Baird, McManus, LeBlanc, Bellamy, Flewelling—9.

Contre—Barberie, Young, Jones, Woods, Hill—6.

L'hon. M. Young propose, secondé par l'hon. M. Hill, une clause additionnelle à l'effet que le bill ne viendra en force qu'après la session de la législature de 1894, ou après que le peuple ait eu la chance de se prononcer sur la question aux polls. Cet amendement est perdu sur la même division.

L'hon. M. Emmerson soumet un bill imposant certaines taxes sur les successions, lequel est adopté sur la même division que les précédentes.

Le bill concernant l'éducation des aveugles étant soumis, l'hon. M. Hill propose d'en retrancher la clause décrétant que le fonds scolaire de comté paiera une partie de la dépense. Perdu par 5 contre 10. Le bill est adopté.

Séance du 6 avril.

Plusieurs bills sont étudiés en comité et adoptés.

L'hon. M. Emmerson soumet un bill pour nommer une commission chargée d'étudier la question des taxes et de la répartition des taxes municipales.

Les hon. MM. Jones, Young, Barberie et Hill s'opposent au bill et les hon. MM. Flewelling et Emmerson le défendent. Bill adopté.

Le bill pourvoyant à l'érection d'un pont de \$114,000 à Woodstock est opposé par les hon. MM. Hill, Barberie, Jones et Woods, et appuyé par les hon. MM. Emmerson et Baird, et adopté, ainsi que plusieurs autres.

L'hon. M. Jones présente un rapport du comité sur les villes et villages.

L'hon. M. Young présente une pétition d'Andrew Armstrong et 44 autres habitants des districts 2 et 16, Bathurst, demandant la nomination d'un comité conjoint du conseil et de la chambre pour s'enquérir des irrégularités qu'on prétend exister dans les écoles de Bathurst. La pétition se plaint de ce que certains membres d'un ordre religieux catholique ont été nommés par les commissaires contrairement aux exigences de la loi et contient les allégations qui ont fait le tour de la presse. Il allègue que les paragraphes de la pétition lorsque l'hon. M. Richard s'exprime en disant que d'après la règle 84 l'hon. M. Adams ne pouvait qu'en donner une idée générale.

L'hon. M. Young dit que les diplômes des sœurs de charité sont réguliers et autorisés par la loi. Les requérants se plaignent que les commissaires ont employé trois sœurs et que la minorité est obligée d'envoyer ses enfants à ces institutions. Il croit que ces choses peuvent et vont s'arranger dans le district même et il ne se propose point de demander un comité.

L'hon. M. McManus dit qu'il est l'un des commissaires. Il peut à peine s'accorder avec un seul paragraphe de la pétition. Les commissaires ont reconnu leur devoir de biser le personnel enseignant sur le nombre d'élèves, et se proposent de diminuer le nombre des institutrices en temps opportun. Les écoles ne sont pas dénominalement, elles sont dirigées conformément aux lois de la province. Les dispositions de la loi ne sont pas plus rigides suivies dans aucun autre district. Il nie que la minorité soit obligée d'envoyer ses enfants aux écoles enseignées par les sœurs. A la fin du terme actuel, les commissaires sont prêts à accepter la recommandation de la minorité. Il explique les difficultés et dit que les commissaires n'ont fait que suivre les instructions de l'Assemblée scolaire annuelle. La lettre et l'esprit de la loi ont été strictement observés. Les commissaires engageront un instituteur primaire recommandé par la minorité à la fin du terme, réduisant le personnel enseignant et feront d'autres changements pour rencontrer les vues de la minorité.

La pétition est déposée sur la table.

Un bill pour constituer la compagnie du chemin de fer Trunk Line est fortement opposé par l'hon. M. Jones et l'hon. M. Hill, qui disent qu'il y a déjà une autre compagnie d'incorporée qui couvre le même terrain.

L'hon. M. Richard propose le renvoi à trois mois.

Pour—Young, Jones, Woods, Hill, Ritchie, Baird, McManus, LeBlanc, Bellamy—8.

Contre—Harrison, Emmerson, Fellows, Ritchie, Baird, LeBlanc, Flewelling, Bellamy—8.

Le bill est adopté avec plusieurs amendements.

LEGISLATURE PROVINCIALE

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Séance du 6 avril.

M. McQueen soumet à l'ordre du jour pour amender la loi concernant les cours civiles de magistrats. Le comité rapporte progrès.

McQueen soumet à l'ordre du jour un bill pour amender la loi concernant la cité de Moncton. Adopté avec un amendement.

L'hon. M. Ryan soumet les états demandés sous les numéros 2 et 14.

M. Palmer soumet à l'ordre du jour un bill pour diviser la paroisse du Grand-Sault. Le comité rapporte progrès.

Et la chambre s'ajourne jusqu'à demain.

CONSEIL LEGISLATIF.

Séance du 5 avril.

Après les affaires de routine plusieurs bills déjà adoptés subissent leur troisième lecture.

Plusieurs bills sont adoptés en comité, entr'autres un bill concernant l'éducation des sourds-muets, lequel soulève un vif dé-

bat, les hon. MM. Hill et Jones disent que le gouvernement se déchargeait par là sur les municipalités le soin de l'éducation de ces malheureux. L'hon. M. Emmerson dit que le gouvernement ne fait qu'appliquer aux sourds-muets les principes de la loi sociale.

L'hon. M. Richard dit que la question était de savoir si le gouvernement ou les comités doivent instruire les sourds-muets. Jusqu'ici c'est le gouvernement qui l'a fait. Est-il juste qu'on rejette sur les municipalités ce nouveau fardeau. A son avis c'est le gouvernement qui devrait se charger de ces frais.

La première clause est adoptée sur la division suivante:

Pour Messrs. Harrison, Emmerson, Ritchie, McManus, LeBlanc, Bellamy, Flewelling, Baird—8.

Contre—Richard, Barberie, Young, Jones, Woods, Hill—6.

L'hon. M. Emmerson soumet un bill imposant certaines taxes sur certaines compagnies ou sociétés incorporées, et en exécution des dispositions.

L'hon. M. Young dit que c'est le premier bill de taxes qui vienne devant le conseil depuis qu'il en fait partie. Il y a un déficit, c'est connu, mais on pourrait le combler en faisant des économies sans recourir à la taxe directe; on peut économiser \$4,144 en amalgamant les bureaux du solliciteur-général et de l'arpenteur-général, \$1,866 en Royal Gazette, \$2,514 dans les rapports des départements, \$1,250 sur les dépenses de route de l'exécution, \$4,000 en diminuant le nombre de députés, et \$16,000 par l'abolition du conseil et le recours aux sessions biennales. En tout \$30,000. Que cette chambre suggère ces réformes à l'exécution.

L'hon. M. Jones partage le même avis, ainsi que l'hon. M. Woods.

L'hon. M. Baird est en faveur du bill et donne ses raisons.

L'hon. M. Hill critique le bill et dit que le gouvernement pourrait opérer bien d'autres réformes encore que celles mentionnées par l'hon. M. Young.

L'hon. M. Emmerson répond aux attaques dirigées contre le bill et dit qu'il n'y a pas d'autre moyen de satisfaire les exigences du service public.

L'hon. M. Barberie se prononce contre le bill et dit que le gouvernement n'aurait pas été obligé de recourir à la taxe directe s'il avait prêté l'oreille aux conseils de réformateurs qui lui avait donné le conseil.

La première clause est adoptée sur la division suivante:

Pour Messrs. Harrison, Emmerson, Ritchie, Baird, McManus, LeBlanc, Bellamy, Flewelling—9.

Contre—Barberie, Young, Jones, Woods, Hill—6.

L'hon. M. Young propose, secondé par l'hon. M. Hill, une clause additionnelle à l'effet que le bill ne viendra en force qu'après la session de la législature de 1894, ou après que le peuple ait eu la chance de se prononcer sur la question aux polls. Cet amendement est perdu sur la même division.

L'hon. M. Emmerson soumet un bill imposant certaines taxes sur les successions, lequel est adopté sur la même division que les précédentes.

Le bill concernant l'éducation des aveugles étant soumis, l'hon. M. Hill propose d'en retrancher la clause décrétant que le fonds scolaire de comté paiera une partie de la dépense. Perdu par 5 contre 10. Le bill est adopté.

Séance du 6 avril.

Plusieurs bills sont étudiés en comité et adoptés.

L'hon. M. Emmerson soumet un bill pour nommer une commission chargée d'étudier la question des taxes et de la répartition des taxes municipales.

Les hon. MM. Jones, Young, Barberie et Hill s'opposent au bill et les hon. MM. Flewelling et Emmerson le défendent. Bill adopté.

Le bill pourvoyant à l'érection d'un pont de \$114,000 à Woodstock est opposé par les hon. MM. Hill, Barberie, Jones et Woods, et appuyé par les hon. MM. Emmerson et Baird, et adopté, ainsi que plusieurs autres.

L'hon. M. Jones présente un rapport du comité sur les villes et villages.

L'hon. M. Young présente une pétition d'Andrew Armstrong et 44 autres habitants des districts 2 et 16, Bathurst, demandant la nomination d'un comité conjoint du conseil et de la chambre pour s'enquérir des irrégularités qu'on prétend exister dans les écoles de Bathurst. La pétition se plaint de ce que certains membres d'un ordre religieux catholique ont été nommés par les commissaires contrairement aux exigences de la loi et contient les allégations qui ont fait le tour de la presse. Il allègue que les paragraphes de la pétition lorsque l'hon. M. Richard s'exprime en disant que d'après la règle 84 l'hon. M. Adams ne pouvait qu'en donner une idée générale.

L'hon. M. Young dit que les diplômes des sœurs de charité sont réguliers et autorisés par la loi. Les requérants se plaignent que les commissaires ont employé trois sœurs et que la minorité est obligée d'envoyer ses enfants à ces institutions. Il croit que ces choses peuvent et vont s'arranger dans le district même et il ne se propose point de demander un comité.

L'hon. M. McManus dit qu'il est l'un des commissaires. Il peut à peine s'accorder avec un seul paragraphe de la pétition. Les commissaires ont reconnu leur devoir de biser le personnel enseignant sur le nombre d'élèves, et se proposent de diminuer le nombre des institutrices en temps opportun. Les écoles ne sont pas dénominalement, elles sont dirigées conformément aux lois de la province. Les dispositions de la loi ne sont pas plus rigides suivies dans aucun autre district. Il nie que la minorité soit obligée d'envoyer ses enfants aux écoles enseignées par les sœurs. A la fin du terme actuel, les commissaires sont prêts à accepter la recommandation de la minorité. Il explique les difficultés et dit que les commissaires n'ont fait que suivre les instructions de l'Assemblée scolaire annuelle. La lettre et l'esprit de la loi ont été strictement observés. Les commissaires engageront un instituteur primaire recommandé par la minorité à la fin du terme, réduisant le personnel enseignant et feront d'autres changements pour rencontrer les vues de la minorité.

La pétition est déposée sur la table.

Un bill pour constituer la compagnie du chemin de fer Trunk Line est fortement opposé par l'hon. M. Jones et l'hon. M. Hill, qui disent qu'il y a déjà une autre compagnie d'incorporée qui couvre le même terrain.

L'hon. M. Richard propose le renvoi à trois mois.

Pour—Young, Jones, Woods, Hill, Ritchie, Baird, McManus, LeBlanc, Bellamy—8.

Contre—Harrison, Emmerson, Fellows, Ritchie, Baird, LeBlanc, Flewelling, Bellamy—8.

Le bill est adopté avec plusieurs amendements.

dementa.

Ere nouvelle dans le Commerce de Chaussures DE MONCTON

Tout notre Stock va etre detaille aux plus bas Prix du Gros!

Notre Commerce de Gros et de Detail

Qui s'accroît considérablement chaque année, a maintenant atteint de telles proportions que nous avons décidé que nous pouvons mettre à exécution le projet ci-dessus énoncé, que nous nourrissons depuis plusieurs années. En rapport avec cette méthode unique de DÉTAILLER LES CHAUSSURES AU PRIX DU GROS, nous avons adopté le SYSTÈME D'UN SEUL PRIX, et nous avons marqué notre stock entier en chiffres vulgaires au plus bas prix du gros, et nous ne dévierons d'un cheveu de ce prix. Comment nous pouvons le faire. Notre commerce de détail à Moncton s'est accru à ce point que le petit profit que nous retirons des prix du

gros suffira à nous dédommager des frais qu'il nécessite, et le profit de notre commerce de gros nous permettra de nous rattrapper. Et comme nous détaillons des chaussures au même prix que nos concurrents sont obligés de payer les leurs, nous sommes persuadés que les gens apprécieront tellement l'avantage d'acheter leurs chaussures au prix au gros que nos ventes augmenteront de 50 par cent dans le cours de l'année. Si nous parvenons à ce résultat nous perdrons rien au change et nos pratiques comme le public en général y gagneront beaucoup. SOUVENEZ-VOUS que toutes nos chaussures sont marquées en chiffres lisibles.

Un seul prix pour tous.

L. HIGGINS & Co.,

DEUX MAGASINS,
117 et 119, Grand'Rue,

MONCTON

N. B.—Un commis acadien pour servir les pratiques acadiennes.

En Gros et en Detail.

Enseigne de la Grosse Botte

IL EST TEMPS

Mes aimables pratiques et le public en général, de vous annoncer les bonnes nouvelles du printemps. C'est que j'ai à mon magasin sans contredit les plus belles et les marchandises à meilleur marché qui se soient vus ici.

CHAPEAUX, dernières modes, 25cts en montant. FLANELLETTE, 7cts. GRENADES, noir, 9cts. TABLIERS, 15cts en montant, etc., etc.

Je veux vendre pour argent comptant à meilleur marché que le bon marché. Vous vous servirez, messieurs et demoiselles, avec tout l'empressement possible.

MADAME C. H. GALLAND

Ici paraîtra dans quelques jours une annonce d'un intérêt tout particulier pour les acheteurs.

Variete, Excellence,
Bon Marche!

FIDELE POIRIER.

Vente à l'Encan.

Il sera vendu à l'enchère publique à la résidence de feu Joseph Belliveau, St-Joseph, Memramook.

MERCREDI, 13 AVRIL COURANT.

À 10 heures de l'avant-midi, les articles suivants, savoir:

2 chevaux de quatre et cinq ans; 1 paire de bons bœufs de travail; 8 vaches; 8 taureaux qui doivent veler; 1 paire de bœufs de 4 ans; 1 paire de bœufs de 3 ans; 3 bœufs de 2 ans; 2 bœufs de 1 an; 7 brebis; une quantité d'instruments aratoires, et beaucoup d'autres articles.

L. J. BELLIVAU, M. D.

Memramook, 5 avril 1892.—2ip

Cet espace est réservé à

Félicien L. Thibodeau,

VOITURIER,

SHEDIAK, N. B.

Fabrique des voitures fines à quatre et à deux roues, carrosses, traînes, etc.

Réparages et peintures à neuf exécutés à bref délai.

N'emploie que les meilleurs matériaux et des ouvriers accomplis.

Satisfaction garantie, s'il y a un mot de vous satisfait.

AVIS.

Le docteur R. A. de OLLOQUI, de Kingston, sort à l'Hôtel-Robert, à BOUCTOUCHE, tous les lundis, pour consultation, jusqu'à avis contraire.

Gardez du Minard's Liniment à la maison

—K. D. C. guérit sonique le malade après les repas. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. guérit positivement les plus mauvais cas. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

Minard's Liniment, l'ami du bûcheron

Minard's Liniment est employé par les médecins

—K. D. C. guérit, garanti, tout cas d'indigestion. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

—K. D. C. rétablit les fonctions de l'estomac. Demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

To extend the charter of the St. Lawrence and Maritime Railway Company.

To authorize trust, building and loan companies or associations, incorporated by an act of the parliament of Great Britain and Ireland or of the Dominion of Canada or of the legislature of any province of Canada, to do business in this province.

To provide for the payment of succession duties in certain cases.

Relating to the education of the blind.

To authorize the appointment of a commission to examine and report upon the general subject of the laws relating to the assessment of rates and taxes throughout the province and of civil and municipal taxation generally.

In further amendment of the game laws.

To make certain provision respecting the registry of deeds and wills.

In further amendment of chapter 64 consolidated statutes of the university of New Brunswick.

To amend the liquor license act of 1887 as relating to the county of the city and county of St. John.

To authorize the board of school trustees of the city of St. John to issue debentures for the payment and redemption of their debentures as they fall due, and to amend chapter 66 of the consolidated statutes relating to schools.

In further amendment of chapter three of 52 Victoria, an act to consolidate and amend the law relating to elections to the general assembly.

To incorporate the Nelson Branch Railway Company.

To amend the general mining act relating to the water supply in the city of St. John.

To further amend chapter 32 of the Consolidated Statutes of probate courts.

In further amendment of the several acts of assembly relating to the St. John Valley and Rivière du Loup Railway.

To amend the act incorporating the Tobique Valley Railway Company.

To provide means effectually for repairing the roads and bridges in part of the parish of Nelson, in the county of Northumberland.

To amend 52 Victoria, chapter 60, entitled an act to consolidate and amend several acts of assembly incorporating or relating to the town of Moncton.

To amend the act entitled an act to amend the act incorporating the town of Moncton, in reference to collection of taxes.

Further to amend chapter 81 of 51st Victoria, entitled an act to incorporate the town of Campbellton.

To incorporate the New Brunswick Trunk Line railway company.

Son Honneur réserve à la sanction de Son Excellence le gouverneur-général le bill autorisant la vente de l'hôtel du gouvernement.

Autour des Provinces Maritimes

QUACO—Le pique-nique du printemps du Parc Collège eut lieu dans la salle Sweeney, à Quaco, le lundi de Pâques, 18 avril, à l'arrivée du convoi de trois heures de l'après-midi. La fanfare de St-Pierre a été engagée pour la circonstance.

NIGOUAC—C'est la soumission de M. Benjamin Flood qui a été acceptée pour la construction de la jetée de Nigouac. Elle s'élève à \$8,000, dit-on.

INCENDIE—La maison et la grange de M. Thomas Cormier, à Aulac, près Sackville, sont devenues la proie des flammes il y a eu dimanche huit jours. L'incendie a éclaté dans la grange et s'est communiqué à la maison. Deux bêtes à cornes ont été brûlées vives et tout l'ameublement de la maison a été détruit.

WOODSTOCK—La débacle s'est faite vendredi sur la rivière St-Jean. L'eau monta la glace emportée par un fort courant alla heurter le pont de Woodstock, dont l'une des piles céda sous la pression et fit la chute de deux arches du pont. On appréhendait cette pile depuis longtemps déjà.

MONCTON—Il s'est formé une compagnie, au capital de dix mille piastres, pour exploiter la carrière de pierre de M. Philippe Bourque à la rivière Cocagne.

BAIE STE-MARIE—On a commencé hier à creuser les fondations de la nouvelle église catholique en cette ville.

Madame Landry, qui était en promenade chez sa sœur à St-Jean, N. B., depuis le premier de l'an, est revenue lundi.

M. Charles A. LeBlanc, du Petit Ruissseau, a tué, mardi de la semaine dernière, une coléoptère qui mesurait deux pieds et demi de longueur. A l'examen des marinières tenu à

Yarmouth, la semaine dernière, M. M. Léonard Pothier, des Grosses Coques, a obtenu le brevet de capitaine-côtier.

M. le Dr. H. C. LeBlanc, de Ste-Marie, s'est embarqué, samedi, pour Cambridge, Mass., où il va suivre un cours spécial de quatre mois, à l'Université de Harvard. Nos meilleurs souhaits de succès accompagnent cet habile jeune médecin.

Mardi soir il y a eu à la résidence de Madame Joseph C. Mince, en cette ville, une réunion des dames et des demoiselles de la localité dans le but d'organiser un comité pour le pique-nique qui doit avoir lieu au mois de juillet. —L'Évangéline.

BAIE DES CHALEURS—Une sévère tempête de pluie, accompagnée de tonnerre, a visité Bathurst pendant la nuit de mardi à mercredi.

George Peters, de Canobie, 10 milles de Bathurst, a tué deux ours la semaine dernière, avec une hache, tandis qu'il coupait du bois dans la forêt.

La belle température des derniers jours a été une superbe aubaine pour les propriétaires des "sucreries." On compte sur une récolte abondante dans notre comté. Plusieurs personnes de Bathurst se promettent beaucoup d'aller à la "cabane et faire remplir des conserveurs."

La neige disparaît très rapidement depuis une semaine et si le beau temps continue nous ne verrons plus de neige dans les alentours de la ville au 20 avril.

—Courrier des P. Maritimes.

BULLETIN ÉTRANGER

INDES—Des tribus de montagnards sur la frontière de l'Inde ont surpris un parti de travailleurs d'une plantation anglaise et en ont massacré trente-huit et emprisonné plusieurs.

AUSTRALIE—De grandes inondations ravagent la région de Lismore, l'une des plus riches contrées agricoles, située à 520 milles au nord de Sydney, en Australie. Les rivières débordent, emportent les maisons et détruisent les récoltes. Plusieurs personnes ont péri.

FRANCE—Malgré les précautions rigoureuses prises par la police pour empêcher de nouveaux attentats à la dynamite, les anarchistes ne paraissent guère embarrassés pour continuer leurs méfaits en quelque endroit que cela leur plait.

Le dernier exploit des anarchistes vient de se produire à Angers, chef-lieu du département de Maine-et-Loire. Cette ville est le centre de nombreuses industries et les doctrines anarchiques trouvent de nombreux partisans parmi la classe ouvrière. La police de cette ville, comme dans tout le reste de la France, a reçu l'ordre de surveiller et d'arrêter tout individu soupçonné de vouloir commettre quelque attentat à la dynamite. Elle a fidèlement exécuté cet ordre, mais elle a oublié de se garder elle-même contre leurs attaques. En effet, l'autre matin, avant le jour, une bombe de dynamite a été placée sur le rebord de la fenêtre du bureau de police, la mèche allumée, les anarchistes qui l'ont déposée se sont retirés tranquillement. Une explosion formidable a jeté tout le quartier dans le plus violent émoi. Toutes les vitres du bureau de police et des maisons voisines ont volé en éclats; le bâtiment de la police a été fort endommagé et un agent a été blessé. On n'a pu trouver aucune trace de l'auteur de l'attentat.

La bombe qui a fait explosion contenait, en dehors de la matière explosive, dix-huit livres de rivets et de mitraille, et un détonant d'une nature spéciale. L'enveloppe de la bombe était en fer.

Les anarchistes Favre et Lebas-tard ont été relâchés. La boîte que

Chaussures!

C'est au magasin de P. D. SONIER qu'il faut aller pour se chauffer convenablement et à bon marché. Un assortiment immense de Chaussures de toutes sortes.

VOUS TROUVEREZ ÉGALEMENT UN STOCK COMPLET DE

Marchandises Seches, Groceries, Fermentations, Farine et Provisions,

à des prix qui font le bonheur des acheteurs. L'ÉTABLISSEMENT EST REMPLI. VENIR VOIR POUR VOUS MEME.

P. D. Sonier,

11 avril 1892.

College Bridge.

le préfet de police, M. Lozé, a reçu récemment était bien une machine infernale.

NOUVELLES LOCALES

J. S. McLaren, écrivain, inspecteur des douanes pour le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard, est arrivé en cette ville hier, en visite officielle aux officiers du port.

Les législateurs provinciaux sont revenus dans leurs foyers. Les honn. MM. O. J. LeBlanc et A. D. Richard, et MM. Melanson, Poirier et Léger sont revenus jeudi soir. La session a duré juste cinq semaines.

Mme C. H. Galland a ouvert un salon de modes à Moncton la semaine dernière. Nos lectrices, dans cette localité, feront bien de prendre note de ce fait, car madame Galland est douée de beaucoup de goût et d'esprit d'entreprise.

On nous ferait une faveur en répondant sans délai à notre circulaire du 30 mars. Mille remerciements à ceux qui l'ont déjà fait et qui ne nous ménagent point leur encouragement.

M. l'abbé Martineau étant retourné au Cap-Pelé, M. l'abbé Gaynor est venu de St-Joseph officier ici le dimanche des Rameaux, et il revient d'après Pâques. Les offices de la semaine sainte commenceront aux heures suivantes: Jeudi matin à 9 heures, vendredi matin à 8 heures, et samedi matin à sept heures.

Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral-Cerise d'Ayer calme, soulage et guérit.

—K. D. C. guérit positivement la dyspepsie, demandez un échantillon gratuit à la Compagnie K. D. C. New-Glasgow, N. E.

DECES.

A St-André, le 7 avril, Dame Henriette Viennet, épouse d'André LeBlanc, à l'âge de 65 ans. Elle laisse six enfants. Elle appartenait à l'association du Grand Rossire.

—R. I. P.

A McGinley's Corner, Memramook, le 4 avril, après une maladie de quinze jours, soufferte avec une résignation édifiante et muni de tous les secours spirituels, s'est éteint paisiblement dans le Seigneur, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Chasson, époux de Marguerite A. Maillet, après une maladie de huit jours, de la grippe, il était membre de l'Association St-Joseph de Memramook.

—R. I. P.

Un Village de Richibouctou, le 5 janvier, à l'âge de 38 ans, Maxime Ch

BAUME NASAL
NE FAILLIT
SOUFLE, NETTOIE, GUERIT
JAMAIS
GUERIT
RHUME
DE
CERVEAU
ET
CATARRHE

C'est un remède certain et prompt pour guérir le Rhume de Cerveau dans toutes les phases.
Bouillie à l'usage, Guérison pour toux, asthme, etc.
Fulford & Co., Brockville, Ont.

Collège Saint-Joseph
MEMRAMOOC, N. B.

PROSPECTUS
I.—Cet établissement est sous la direction des Religieuses de St. Croix.
II.—Les matières qui y sont enseignées forment deux cours distincts : le cours commercial et le cours classique. Le cours commercial comprend quatre années : le cours classique est de cinq ans.
III.—Nul élève n'est admis au cours classique qu'il n'ait complété son cours commercial. Les langues française et anglaise y sont l'objet d'une égale sollicitude.
IV.—Conformément aux règles de l'établissement, l'instruction classique communiquée aux élèves sera assistée de l'esprit chrétien et interprétée au point de vue religieux.
V.—Un élève arrivant d'un autre établissement devra présenter un certificat de bonne conduite de la part du président dudit établissement.
VI.—Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.
VII.—Les parents recevront à chaque terme un bulletin constatant les progrès, l'application, la conduite, la santé, ainsi que les dépenses de leur enfant.
VIII.—Les élèves qui n'arrivent qu'après la rentrée régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé ; mais tout mois commencé doit être payé en entier.
IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.
X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent au comptant.
XI.—Des religieuses donnent leur attention au soin et à la propreté des jeunes enfants ainsi bien qu'à leur éducation en général.
Les demi-pensionnaires résident au Collège, paient cinquante centimes par semaine de leur nourriture et de leur entretien.
Pour plus amples informations s'adresser à :
C. LEBLANC, G. & C., Président.

ST. JOHN SUN

The Weekly Sun,
ENLARGED TO 12 PAGES,
ONE DOLLAR A YEAR.

The best Week for old and young in the Maritime Provinces.

LATEST MARKET REPORTS,
ILLUSTRATED SKETCHES, for boys and girls.

SHIPPING NEWS,
Serial Story,
TALMAGE'S SERMON.

The Farm!
The Household!
Scientific Miscellany, &c.

Leading Maritime Farm contribute to its Agricultural Department.
The Weekly Sun gives all the news of the world.
—SEND FOR SAMPLE COPY—FREE—

The Daily Sun.

Only Eight Page Daily in Eastern Canada.

Is the quantity and reliability of its news THE SUN has no rival.
It gives all the news of the day, general as well as local. Its special telegrams and correspondence are a marked feature.
Established in 1878 it has increased in circulation and popularity each year.
Advertising Rates furnished on application.
THE DAILY SUN 2 cents per copy, \$5.00 per year.

ADDRESS : ALFRED MARKHAM,
MANAGER,
DAILY AND WEEKLY SUN,
ST. JOHN, N. B.

**GRANDE
REDUCTION**

D'ICI LE 1er DEC.

--SUR--

Drap à Manteaux,
Etoffe à Robes,
Pardessus faits,
Casques et Chemises.

**C. R. POIRIER.
A VENDRE.**

365 arpents de terre à bois situés à St-Amand de Shédiac, en lots au gré des acheteurs. S'adresser à :
JAMES A. CROWE,
Shédiac, 23 mars 1892.—Im

Abonnez-vous au
"Moniteur Acadien"

**FEUILLETON
DEUX AMOURS**

X
UN AMI
(Suite.)

—Ma bonne tante repose encore, dit-elle. Vous le savez, j'ai été un peu souffrante; elle a passé deux nuits près de moi. Elle a donc besoin de sommeil et je ne voudrais pas si tôt la réveiller.
—En vérité?... Mais j'ai pourtant des choses bien importantes, et surtout pressantes... à lui dire. Et, dans quelques instants, elle pouvait se reposer....

—Mais, ces choses importantes, ne pourrais-je les lui transmettre? Il y a, dans cette instance, quelque chose d'étrange, avouez-le moi. Jadis ce n'était pas à ma tante, si aimable et indulgente qu'elle fût que vous veniez conter vos soucis ou faire vos confidences.

—Blanche, ne me rappelez pas le passé, interrompit la jeune femme avec tristesse. J'ai besoin, à cette heure, ne pas m'en souvenir. Je ne considère que le présent tel qu'il est, douloureux, menaçant, pour faire taire mes rancunes, pour me vaincre, m'effacer, pour me conduire, en un mot en ami et en galant homme.

Les deux jeunes gens, en parlant ainsi, étaient entrés, au bas des degrés, dans un petit salon attenant au vestibule. Blanche, devenue plus pâle encore, arrêta lord Wyld, un peu au delà du seuil, leva sur lui ses grands yeux effrayés, et lui saisit le bras de ses deux mains tremblantes.

—Georges, vous allez me parler, à moi!... Vous savez quelque chose, murmura-t-elle. Vous n'avez pas cessé, je crois, de voir en moi une amie, vous m'estimez et vous m'aimez en frère; vous m'avez toujours été secourable et bon. N'attendez pas ma tante; ayez pitié de moi, parlez.

—Eh bien, puisque le sort le veut ainsi... Songez, Blanche, que ce n'est pas de mon plein gré que je viens vous porter ce coup, vous infliger cette douleur. Il y a ici, quelque part, dans les environs, un étranger, un Français, que vous... protégez, qui se cache....

Désormais vous ne le protégerez plus : on a tout découvert. Lord Ingram a été averti; je l'ai vu, ce matin, animé d'une violente colère. Il veut faire au alentours des recherches, organiser une battue. Un message est déjà parti, pour aller requérir l'assistance des troupes et de la police. D'ici à quelques heures, ce Français, cet... inconnu... peut-être saisi, arrêté.

—Arrêlé! répéta-t-elle avec une expression déchirante en cachant pour un instant son visage dans ses mains. Ils viendront le prendre, le replonger dans sa prison, le fusiller peut-être! O Georges, me dites-vous la vérité? N'est-ce pas pour me torturer que vous me parlez ainsi?

—Je vous ai dit la vérité, lady Blanche. Allez trouver lord Ingram, et vous vous convaincrez alors.

—Mais par qui mon oncle a-t-il pu être informé?...
—Un de ses domestiques, m'a-t-il dit, se trouvait hier soir dans le parc, et a vu Mme de Nantelles se promenant avec cet étranger. Il paraît qu'une partie de leur conversation a été entendue, comprise. Lord Ingram s'est, je pense, expliqué les choses autrement qu'elles n'auraient dû l'être. Il croit à la possibilité d'une descente de main armée, d'une incursion de corsaires; il veut protéger son château, ses biens et le pays.

Blanche écouta un moment, muette, consternée, les yeux fixés à terre, laissant tomber ses mains. A la fin elle se releva, rougissante, animée, dédaigneuse, superbe à voir, les lèvres tremblantes d'émotion, les yeux rayonnants de colère.

—Oh! comme c'est beau et grand, et héroïque, ce qu'ils préparent, ce qu'ils vont faire! s'écria-t-elle en frémissant. Démontrer un prisonnier en fuite, traquer un malheureux proscrit, l'envoyer à la mort parce qu'il a rompu sa chaîne! Lui faire un crime d'avoir aimé, pardessus tout, sa mère et son pays! Et contre toutes ces perfidies, toutes ces iniquités, je ne saurais plus le protéger, je ne pourrais plus le défendre!

—Certes je suis tenté de partager votre douleur, lady Blanche, croyez-moi. Ce n'est pas d'aussi pénibles offices, d'aussi fatales missions, que je voudrais voir s'em-

ployer les soldats de la patrie.... Seulement laissez-moi m'étonner de vous voir, vous ma compatriote et mon ancienne amie, consacrer tant d'intérêt, tant d'efforts, tant de larmes, à un étranger, dont le pays est actuellement en guerre avec le nôtre, que vous n'auriez pas dû connaître, et que cependant, à tout prix, vous désirez sauver.

—Oh! Georges, vous m'accusez, vous me blâmez, je le vois, reprit-elle en sanglotant, avec plus de tendresse et de douceur. Et pourtant vous auriez fait comme moi, à ma place.... Le vieux Saunders et moi, nous l'avons trouvé un jour, tout sanglant sur la mer; nous l'avons recueilli, soigné, secouru. C'est un jeune et brave officier, un marin. Et, pour ma bonne tante, c'était un compatriote. Je ne voulais, pour le présent, qu'une chose : l'arracher au danger, à la prison, à la mort. Et quant à l'avenir.... Mais à quoi bon? Je savais bien que nous devions nous séparer, en attendant. Anssi avais-je tout lieu de dire que tout est inutile à présent. C'est fini : André Kéravel est perdu. Je n'aurai pas pu le rendre à la France, à sa mère!

Et Blanche, épuisée par son émotion, cachant sa tête dans ses mains, tomba sur un fauteuil, près de la longue table de chêne. Georges Wyld, ébranlé, profondément ému, marchait à grands pas par la chambre, s'arrêtait, repartait encore. A la fin, se sentant plus calme, il s'approcha de son ancienne amie, et l'obligea à relever la tête en lui prenant doucement la main.

—Pourquoi désespérer ainsi, Blanche? lui dit-il, avec l'accent d'une profonde et d'une sérieuse tendresse. Et moi, qui, selon votre désir, suis resté votre ami? Vous m'oubliez donc encore? Est-ce que je ne suis pas là, tout prêt à vous aider?... Les soldats ne peuvent être arrivés maintenant. Votre oncle les attend, peut-être dans une heure. D'ici là, que puis-je faire? Instruisez-moi parlez....

Comme monsieur Kéravel est, dites-vous, un officier français, un ennemi. Il n'importe : j'irai à lui en votre nom, je le mettrai au courant des choses; je peux lui trouver un abri; enfin je le sauverai de grand cœur, ma pauvre lady Blanche, pourvu que je vous sauve.

—O Georges, est-ce bien de tout votre cœur que vous me parlez ainsi? répondit-elle, toute en larmes, relevant vivement la tête. Vais-je donc retrouver en vous, en cet instant de douleur et d'extrême péril, le fidèle ami de mon enfance, le cœur sincère et généreux qui m'a constamment protégée?... Certes je n'osais rien vous demander... à vous... qui en aviez souffert, et ne me devez rien.... Mais cependant il y aurait peut-être quelque chose à faire encore. Qu'il parte seulement, qu'il s'en revienne content au pays : c'est tout ce que je demande.... Je ne le reverrai plus, s'il le faut, pas même pour lui dire adieu. Mais je supporterai tout avec bonheur, parce que je le saurais heureux et libre, et que ma tâche sera accomplie.... Seulement je rêve, n'est-ce pas? car il est maintenant impossible de le sauver....

—Vous venez de dire, n'est-ce pas? que vous aviez pris déjà toutes les mesures nécessaires.

—Oui; mais le temps va nous manquer.... John Saunders, il y a quelques jours, a acheté une bonne barque, toute prête à mettre en mer. Mais il avait dû aussi louer nécessairement deux rameurs, et ces hommes ne seront ici que dans trois jours. Si vous venez de me dire que M. Kéravel va être pris d'ici à quelques heures.... Oh! voulez-vous que nous le cachions maintenant puisque mon oncle...

—Voulez-vous me le confier, lady Blanche? Croyez-vous qu'on vienne le chercher chez moi, quand je vous aurai donné ma parole de protéger sa fuite et de veiller à sa sûreté?

—Quoi! vous feriez cela, Georges?... O mon frère, mon sauveur, mon ami!

Et Blanche avait saisi les mains du jeune homme, les serrant étroitement dans les siennes, et y laissant tomber de grosses larmes brûlantes.

—Eh bien, puisque vous vous confiez à moi, il n'y a pas une minute à perdre, répondit lord Wyld. Je dois aller sur le champ chercher le prisonnier. M'accompagnez-vous, ou bien prendrai-je une lettre pour lui?

—Vous irez seul, Georges. Je ne me sentirais pas la force de vous suivre. Je vous remettrai seulement quelques mots pour... M. Kéravel, afin qu'il sache bien que c'est moi qui vous envoie.

Lady Blanche passa dans la bi-

bliothèque et en revint quelques instants après, une enveloppe en main.

—Allez, Georges, dit-elle en la lui remettant, allez brave et digne cœur de frère. Je serais tout à fait heureuse si je parvenais, quelque jour, à mériter votre pardon.

En achevant ces mots, elle lui serra la main et disparut, se hâtant de cacher ses larmes. Georges courut à sa chambre et acheva, en un instant, ses préparatifs de départ. Il mit dans son portefeuille la lettre de son amie, passa deux pistolets à sa ceinture, et se rendit à l'écurie, où il sella lui-même deux chevaux. Puis, s'élançant sur l'un d'eux et tenant l'autre par la bride, il disparut dans l'allée du parc qui conduisait à la plage.

En moins d'un quart d'heure, il était arrivé en face du cottage de Saunders. La porte en était soigneusement close. Mettant pied à terre, il frappa à coups redoublés. Le vieux marin tressaillit sur son banc où il l'accommodait ses filets, et, pour voir qui frappait ainsi, s'approcha de la fenêtre.

—Un message de la part de lady Blanche Ingram! cria Georges, en comprimant, autant qu'il lui fut possible, le tremblement de sa voix.

Saunders venait de reconnaître le jeune lord; il recula, pâle de surprise et ne sachant que faire.

—Ouvrez, John, continua Georges, d'une voix impérieuse; ouvrez sur le champ. Il y va de la liberté et peut-être de la vie du prisonnier que vous cachez chez vous. Si je viens, croyez-moi, c'est pour le sauver.... Ouvrez sans crainte, John, puisque c'est lord Wyld qui vous donne sa parole de gentilhomme.

La porte s'ouvrit, et André Kéravel s'avança jusqu'au seuil, les yeux étincelants et les sourcils froncés, pâle, muet, et sombre.

—C'est moi que vous cherchez, Monsieur? demanda-t-il avec hauteur. Et vous vous nommez lord Wyld, il me semble?

—Vous ne vous trompez pas, monsieur Kéravel, répondit Georges, examinant avec attention l'homme que Blanche lui avait présenté.

—Puis-je savoir quelle raison vous fait rechercher ma présence? Il n'y en a qu'une logique et plausible, il me semble. Et je crois pouvoir deviner....

—Je ne sais point, Monsieur, à quel motif vous attribuez ma visite.... Mais la première cause, la voici : c'est que vous vous êtes trop aventuré, hier soir, dans le parc d'Alton-Hall.

—C'est justement ce que je pensais, lord Wyld. Ayant offensé, sans le vouloir, un gentilhomme auquel la main de lady Blanche avait été promise, je dois naturellement lui rendre raison pour le tort que je lui ai causé.

—Non, mille fois non, Monsieur, répondit Georges avec rigueur. Si j'étais venu ici pour vous provoquer en duel, je n'aurais point invoqué le nom de lady Blanche; je ne me serais point plus servi d'un prétexte pour vous tirer de votre asile, et je vous aurais simplement défié, au grand soleil.... Non, les circonstances qui m'amènent ici sont bien plus pressantes et plus graves. Il s'agit de vous dérober aux poursuites qui vous attendent, et de trouver un moyen de vous faire partir en toute sécurité.

—Des poursuites?... Ma retraite est donc connue? demanda le jeune homme.

—Je vous l'ai déjà dit : votre présence a été observée. On sait que vous êtes Français et, par conséquent un ennemi. Un exprès a été envoyé à la ville la plus voisine, pour avertir la garnison. D'ici une heure peut-être, la battue, va commencer; on fouillera la côte, et vous serez immédiatement pris d'ici là, vous n'êtes pas parfaitement caché. Voilà ce que j'ai à vous dire de la part de lady Blanche.

—Et c'est vous qu'elle envoie pour veiller à mon salut? demanda-t-il avec un sourire ironique.

—Oui, Monsieur, excepté moi, sachez-le bien, et sa tante que lord Ingram ferait certainement suivre en ce moment, elle n'a pas d'ami auprès d'elle.... Vous doutez de la sincérité de mes paroles, vous hochez la tête d'un air d'incrédulité?... Si vous ne croyez pas qu'on puisse sacrifier son amour-propre et ses rancunes au repos et au bonheur d'une amie, c'est que vous n'aimez pas, Monsieur.

—Qui donc ai-je aimé, si ce n'est lady Blanche? répliqua André avec amertume. Pour elle, j'ai oublié mes devoirs et mon pays.

—Et moi, Monsieur, j'oublie pour elle ma naïve tendresse d'antrefois et mon orgueil de gentil-

homme... Mais ce que je ne puis pas oublier, c'est qu'elle a été la femme de mon choix c'est qu'elle a été la respectée et chérie, et qu'à cause de cela j'aurais honte de me venger. Supposez qu'un lieu de vous dérober aux mains de vos ennemis, que je vous fasse conduire captif à Alton-Hall, pour me repaître de la douleur de mon ancienne fiancée. Que gagnerai-je à un pareil triomphe? Quelle douceur pourrai-je trouver à accabler celle que j'ai tant aimée?... Le désespoir et les regrets de Blanche ne me rendront pas mon bonheur. Entendons-nous donc pour lui épargner cette souffrance.

—Monsieur, interrompit André avec amertume, ma reconnaissance, mon dévouement à l'égard de lady doivent être bien puissants pour que je consente à accepter un secours qui m'est offert de cette manière. La prison et la mort même me sembleraient préférables peut-être à la situation que me crée votre chevaleresque générosité.... Da reste, vous m'avez encore de me demander jusqu'à quel point je puis y croire.

—Comment? reprit Georges avec hauteur, ne pouvez-vous donc reconnaître le langage d'un honnête homme?... Heureusement pour nous tous, j'avais prévu vos soupçons, Monsieur, et j'ai de quoi y répondre.... Voici d'abord, de la part de lady Blanche, quelques mots tracés de sa main.

André prit le papier, le lut attentivement se détournant un peu, inclina le front et pressa silencieusement l'enveloppe sur ses lèvres.

En ce moment, au loin, à travers la campagne dans la direction du sud d'où le vent soufflait, tiède et doux, les trois hommes entendirent quelques sons clairs et vibrants, comme les échos d'une fanfare.

—Ce sont les dragons du fort Williams qui montent à cheval au signal du bout-selle, dit Georges, en étendant la main vers ce point de l'horizon. Vous l'entendez, la brise du sud nous apporte les bruits, quoique le fort soit à une assez grande distance. Le message de lord Ingram est arrivé et les soldats seront bientôt ici.

—Lord Wyld a raison, Monsieur, fit observer le vieux Saunders. Il faut fuir, il faut vous cacher. Et comptez sur moi quand même. Moi, je vous réponds de la barque.

—Vous le voyez, Monsieur, reprit Georges, il n'y a plus un moment à perdre. Chez moi, à Wyldale, vous serez tout à fait en sûreté. Contentez-vous à y venir, pour l'amour de lady Blanche?... Voici deux chevaux tout sellés, prenez-en un et partons vite.

André, toujours sombre et palissant, alla serrer la main du vieux John, et monta à cheval en silence.

—O Blanche! murmura-t-il, tout en suivant son guide, et moi aussi, j'aurai beaucoup sacrifié pour vous.

Une demi-heure plus tard, lord Wyld et le jeune Français étaient à Wyldale, où Georges, après avoir soigneusement caché son protégé, s'empressa de prendre congé de lui pour retourner à Alton-Hall, il n'y vit point lady Blanche qui s'était renfermée, depuis son départ, dans la chambre de la chanoinesse, et à laquelle son oncle avait sévèrement défendu de s'éloigner du château.

La grande cour d'Alton-Hall était peuplée de constables portant leurs bâtons, de dragons soignant leurs montures. Les ordres du vieux lord avaient, dans tous les environs, causé une chaude alerte; on avait cru à une invasion, et tout le canton s'armait.

Georges se promena longtemps au milieu de ces divers groupes. Au moment où il passait, dans une de ses tournées, sous les fenêtres de lady Blanche, il vit une petite main pâle écarter les plis du rideau. Alors il se hâta de redresser la tête et de se frotter les mains d'un air de satisfaction triomphante.

—All is well, —tout va bien, répéta-t-il plusieurs fois, le plus haut qu'il lui fut possible, sachant, bien qu'il allait, avec ces simples paroles, rendre le calme et la confiance à ce pauvre cœur troublé.

(A suivre.)

C. C. RICHARDS & CIE.
Monsieur—Ma fille semblait à l'article de la mort de cette terrible maladie la diphtérie. Tous les remèdes n'avaient rien fait, mais le LINIMENT DE MINARD l'a guérie, et je le recommande à tous ceux qui ont besoin d'un remède de famille.
JOHN D. BOUTILIER,
Village Français.

AVIS AUX MÈRES.
Le SIROP CALMANT DE MRS WINSLOW pour la dentition des enfants, est la prescription de la meilleure des nourrices et médecins des États-Unis, et a été employé quarante ans avec un succès constant, par des millions de mères, pour leurs enfants. Pendant la dentition, ce sirop est d'un prix insaisissable. Il soulage le douleur, arrête la dysenterie et la diarrhée, la colique, les vents. En donnant la sucrée à l'enfant, il procure le repos à la mère.
P. & F. B. & C. — N. B.

A. S. POIRIER

VENIR VOIR AV MAISON
bons chapeaux de paille
J'ai beaucoup d'articles de paille
que je puiserai bon prix.

1711, 1713, 1715, 1717, 1719, 1721, 1723, 1725, 1727, 1729, 1731, 1733, 1735, 1737, 1739, 1741, 1743, 1745, 1747, 1749, 1751, 1753, 1755, 1757, 1759, 1761, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1787, 1789, 1791, 1793, 1795, 1797, 1799, 1801, 1803, 1805, 1807, 1809, 1811, 1813, 1815, 1817, 1819, 1821, 1823, 1825, 1827, 1829, 1831, 1833, 1835, 1837, 1839, 1841, 1843, 1845, 1847, 1849, 1851, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1865, 1867, 1869, 1871, 1873, 1875, 1877, 1879, 1881, 1883, 1885, 1887, 1889, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1939, 1941, 1943, 1945, 1947, 1949, 1951, 1953, 1955, 1957, 1959, 1961, 1963, 1965, 1967, 1969, 1971, 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2021, 2023, 2025, 2027, 2029, 2031, 2033, 2035, 2037, 2039, 2041, 2043, 2045, 2047, 2049, 2051, 2053, 2055, 2057, 2059, 2061, 2063, 2065, 2067, 2069, 2071, 2073, 2075, 2077, 2079, 2081, 2083, 2085, 2087, 2089, 2091, 2093, 2095, 2097, 2099, 2101, 2103, 2105, 2107, 2109, 2111, 2113, 2115, 2117, 2119, 2121, 2123, 2125, 2127, 2129, 2131, 2133, 2135, 2137, 2139, 2141, 2143, 2145, 2147, 2149, 2151, 2153, 2155, 2157, 2159, 2161, 2163, 2165, 2167, 2169, 2171, 2173, 2175, 2177, 2179, 2181, 2183, 2185, 2187, 2189, 2191, 2193, 2195, 2197, 2199, 2201, 2203, 2205, 2207, 2209, 2211, 2213, 2215, 2217, 2219, 2221, 2223, 2225, 2227, 2229, 2231, 2233, 2235, 2237, 2239, 2241, 2243, 2245, 2247, 2249, 2251, 2253, 2255, 2257, 2259, 2261, 2263, 2265, 2267, 2269, 2271, 2273, 2275, 2277, 2279, 2281, 2283, 2285, 2287, 2289, 2291, 2293, 2295, 2297, 2299, 2301, 2303, 2305, 2307, 2309, 2311, 2313, 2315, 2317, 2319, 2321, 2323, 2325, 2327, 2329, 2331, 2333, 2335, 2337, 2339, 2341, 2343, 2345, 2347, 2349, 2351, 2353, 2355, 2357, 2359, 2361, 2363, 2365, 2367, 2369, 2371, 2373, 2375, 2377, 2379, 2381, 2383, 2385, 2387, 2389, 2391, 2393, 2395, 2397, 2399, 2401, 2403, 2405, 2407, 2409, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, 2429, 2431, 2433, 2435, 2437, 2439, 2441, 2443, 2445, 2447, 2449, 2451, 2453, 2455, 2457, 2459, 2461, 2463, 2465, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2477, 2479, 2481, 2483, 2485, 2487, 2489, 2491, 2493, 2495, 2497, 2499, 2501, 2503, 2505, 2507, 2509, 2511, 2513, 2515, 2517, 2519, 2521, 2523, 2525, 2527, 2529, 2531, 2533, 2535, 2537, 2539, 2541, 2543, 2545, 2547, 2549, 2551, 2553, 2555, 2557, 2559, 2561, 2563, 2565, 2567, 2569, 2571, 2573, 2575, 2577, 2579, 2581, 2583, 2585, 2587, 2589, 2591, 2593, 2595, 2597, 2599, 2601, 2603, 2605, 2607, 2609, 2611, 2613, 2615, 2617, 2619, 2621, 2623, 2625, 2627, 2629, 2631, 2633, 2635, 2637, 2639, 2641, 2643, 2645, 2647, 2649, 2651, 2653, 2655, 2657, 2659, 2661, 2663, 2665, 2667, 2669, 2671, 2673, 2675, 2677, 2679, 2681, 2683, 2685, 2687, 2689, 2691, 2693, 2695, 2697, 2699, 2701, 2703, 2705, 2707, 2709, 2711, 2713, 2715, 2717, 2719, 2721, 2723, 2725, 2727, 2729, 2731, 2733, 2735, 2737, 2739, 2741, 2743, 2745, 2747, 2749, 2751, 2753, 2755, 2757, 2759, 2761, 2763, 2765, 2767, 2769, 2771, 2773, 2775, 2777, 2779, 2781, 2783, 2785, 2787, 2789, 2791, 2793, 2795, 2797, 2799, 2801, 2803, 2805, 2807, 2809, 2811, 2813, 2815, 2817, 2819, 2821, 2823, 2825, 2827, 2829, 2831, 2833, 2835, 2837, 2839, 2841, 2843, 2845, 2847, 2849, 2851, 2853, 2855, 2857, 2859, 2861, 2863, 2865, 2867, 2869, 2871